

Synthèse des observations du public à la consultation organisée du 20 janvier au 14 février 2014 concernant les lignes directrices encadrant l'adoption de décisions d'autorisation de mise à disposition sur le marché de produits biocides : manuel européen d'évaluation

I- Nombre et nature des réponses reçues

10 messages au total ont été reçus :

- 2 contributeurs sont d'accord avec la proposition
- 2 messages concernant les produits phytopharmaceutiques et non les produits biocides
- 4 messages remettent en cause l'encadrement des produits biocides tel que prévu par le Règlement européen (UE) n° 528/2012.
- 2 messages concernent spécifiquement la proposition

II- Synthèse des observations reçues

1- Résumé des observations reçues

Les deux contributions qui concernent spécifiquement la proposition visent à souligner que le document « lignes directrices » mis en consultation n'est pas à jour et a été adopté pour réaliser des évaluations selon la directive 98/8/CE. Les contributeurs rappellent que plusieurs lignes directrices sont en cours de discussion à l'ECHA.

2- Détail des observations reçues

Aucun commentaire détaillé n'a été formulé par les contributeurs.

III- Observations du public dont il a été tenu compte

Aucune observation n'a été intégrée dans le projet de texte. En effet, si les lignes directrices sont effectivement en cours d'évolution, les principes des évaluations menées au titre du Règlement (UE) n° 528/2012 sont équivalents à ceux développés pour la directive 98/8/CE. Les lignes directrices pourront donc de nouveau être mises en consultation publique, le cas échéant, lors de l'adoption d'évolutions au niveau européen.